



Code d'éthique sportive à la MAG

Tous les intervenants (athlètes, entraîneurs, bénévoles, administrateurs, officiels, parents et spectateurs) doivent :

- Respecter tous les règlements applicables à la pratique du sport.
- Conserver en tout temps son sang-froid et la maîtrise de ses gestes.
- Utiliser un langage courtois et sans injure.
- Accepter la victoire avec modestie, sans ridiculiser l'adversaire.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers tous.
- Avoir une attitude et des comportements sécuritaires envers soi-même et envers les autres.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du sport.
- Respecter toutes les décisions de l'autorité sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Considérer les personnes avec respect et équité, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toutes autres conditions.
- S'abstenir de toute forme de harcèlement ou d'intimidation et refuser de le tolérer chez d'autres personnes.
- Se comporter de façon responsable, intègre et honnête.
- Démontrer un esprit de franche collaboration avec tous les intervenants.

Signature de l'athlète



INSCRIPTION SAISON 2018-2019

Aux parents/tuteurs,

Votre fils/fille désire s'inscrire à une activité se déroulant en dehors des heures régulières de cours dispensés à son école. Ces activités sportives se déroulent avant 9h00 et/ou après 16h00 pendant la semaine et, à l'occasion, pendant les fins de semaine. Nous vous soulignons en outre que pour le réseau de compétition inter-école, certaines compétitions auront lieu à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et, par conséquent, exigeront un transport. **Afin de conserver un coût réduit des frais d'inscription, nous demandons aux parents d'assurer un transport pour ces compétitions. Vous devez compléter la demande d'autorisation de transport.**

Nous vous demandons, si vous acceptez que votre fils/fille participe à cette activité, de bien vouloir signer cette autorisation et la retourner à l'école dans les plus brefs délais.

- 1) Nous ne sommes pas au courant d'aucune contre-indication médicale pour la pratique régulière de ce sport par notre fils/fille ;
Veuillez nous indiquer ci-dessous tout renseignement pouvant nous être utile à l'égard de la santé de votre enfant :

-
-
- 2) Nous acceptons qu'en cas d'accident, les entraîneurs puissent procurer les soins nécessaires à notre fils/fille.
 - 3) Nous acceptons, le cas échéant, le transport vers un centre hospitalier ou tout autre endroit recommandé par les circonstances et acceptons d'en défrayer les coûts.

Signature d'un parent ou tuteur

ACTIVITÉS ET TARIFS

Sélectionner l'activité de votre choix en cochant dans l'espace prévu :

BADMINTON 140\$ (saison 7 mois)	<input type="checkbox"/>	BASKETBALL 240\$ (saison 7 mois)	<input type="checkbox"/>
CROSSE DE CHAMP 150\$ (saison 4 mois)	<input type="checkbox"/>	FLAG-FOOTBALL 150\$ (saison 5 mois)	<input type="checkbox"/>
FUTSAL 220\$ (saison 7 mois)	<input type="checkbox"/>	HANDBALL 220\$ (saison 7 mois)	<input type="checkbox"/>
INITIATION À L'HALTÉROPHILIE (Sur l'heure du dîner) 80 \$ (saison 8 mois)	<input type="checkbox"/>	VOLLEYBALL 220\$ (saison 7 mois)	<input type="checkbox"/>
FOOTBALL JUVÉNILE 450\$ (saison + camp au printemps)	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

PROCÉDURES DE PAIEMENT

Sur réception du formulaire d'inscription, une facture sera émise et remise à votre enfant en compagnie des procédures de paiement.

Inscription en début d'année scolaire :

**Le paiement est exigé avant le début du camp de sélection (prévu à la 3^e semaine de septembre) et ne sera accepté que si les frais scolaires sont payés.

Inscription au printemps :

**L'inscription du mois de mai nous permet de mieux planifier les besoins pour l'année à venir et vous permet de répartir les débours du début de l'année scolaire. La facturation se fera donc au printemps plutôt qu'à l'automne et la même politique de remboursement s'appliquera.

Politique de remboursement

- Advenant le cas où votre enfant n'est pas sélectionné ou pour un retrait volontaire avant le 15 octobre, vous serez remboursés intégralement.
- Aucun remboursement ne sera fait si vous abandonnez l'activité au-delà du 15 octobre ou si vous en êtes expulsés. En cas de blessure sérieuse qui amène un arrêt de l'activité pour la durée de l'année, le remboursement sera proportionnel à la durée de la participation de l'élève. Les mêmes conditions s'appliquent en cas de déménagement ou de changement d'école.

INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU SPORT ÉTUDIANT À L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE (nom complet s.v.p.) :

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

de téléphone _____

de téléphone en cas d'urgence _____

Date de naissance (A/M/J) _____

d'assurance maladie de l'élève _____

Pour le soccer et le basketball, veuillez entourer le dernier niveau joué A - AA - AAA



AUTORISATION DE TRANSPORT

Compte tenu des coûts élevés du transport, vous, parents, êtes en charge du transport de votre enfant aux sites de compétition. Il est possible de façon exceptionnelle que l'entraîneur puisse transporter quelques athlètes. Pour ce faire, vous devez nous donner votre autorisation en complétant la section ci-dessous.

Veuillez remplir les sections appropriées pour votre enfant

JOUEUR PASSAGER :

Je, _____, (nom du parent ou tuteur), autorise : _____
(nom de l'enfant), à être passager avec un conducteur **d'âge majeur** pour un déplacement dans le cadre des activités du Sport Étudiant.

Signature d'un parent ou tuteur : _____